

Le **Point Accueil Transmission** vous propose un lieu unique pour vous aider, étape par étape, dans votre réflexion sur l'arrêt de votre activité agricole et la transmission de votre exploitation. Nous vous proposons des points de repères, des conseils, et vous orientons vers les interlocuteurs clefs des Alpes de Haute Provence.

Mais aussi...

Pour être toujours bien informé :

- Consultez le site internet de la Chambre d'Agriculture : www.chambre-agriculture04.fr
- ou abonnez-vous à notre lettre d'information bi-mensuelle.

Retrouvez-nous également sur facebook :
« Chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence »



- Abonnez-vous à notre journal agricole d'informations

L'Espace Alpin
LE JOURNAL AGRICOLE ET RURAL
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
ET DES HAUTES-ALPES



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PAT Transmettre
en agriculture

POINT ACCUEIL TRANSMISSION
ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Contact :

Maïté MARTINEZ

04 92 30 22 94 - 07 85 08 97 91
mmartinez@ahp.chambagri.fr

**Chambre d'Agriculture des
Alpes de Haute-Provence**
66 Boulevard Gassendi - CS 90117
04 995 DIGNE LES BAINS Cedex 9
www.chambre-agriculture04.fr

Avec le soutien



Création et impression CA 04, Crédit photo : CA 04
Ne pas jeter sur la voie publique

POINT ACCUEIL TRANSMISSION



Transmettre
en agriculture

POINT ACCUEIL TRANSMISSION

Prendre en main sa retraite

Transmettre son exploitation



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

POINT ACCUEIL TRANSMISSION

Préparer et anticiper pour réussir
la transmission de son exploitation

Vous souhaitez arrêter votre activité ?
Vous cherchez à transmettre votre exploitation ?

Préparer sa transmission pour :

- **Faire des choix** en toute sérénité
- Étudier différents **scénarios juridiques et fiscaux**
- Repérer un **repreneur** et faciliter l'installation
- S'assurer un **revenu** satisfaisant pour ma retraite
- Préserver l'intérêt de **ses proches**

Un accompagnement unique et
personnalisé

Un conseiller PAT est à vos côtés pour :

- **vous accueillir et vous informer** sur les démarches à entreprendre et les aides existantes ;
- **vous orienter** vers les conseillers spécialisés (aspects juridiques, sociaux, patrimoniaux, etc.) ;
- **vous accompagner** dans la durée en fonction de vos besoins et de l'avancée de vos démarches.

Nos **+** :

1 seul interlocuteur dans
toutes vos démarches et
demandes d'aides

Rencontre possible sur
votre exploitation

Confidentialité & neutralité



Un conseiller vous
accompagne pour répondre
à toutes vos questions

Faire le point sur son projet de
transmission

- Que transmettre ?
- Quelle est la valeur de reprise de mon exploitation ?
- Comment transmettre y compris hors cadre familial ?
Comment choisir mon repreneur ?
- Comment transmettre ou mettre à disposition mon foncier ?
- Quelles sont les conséquences juridiques et fiscales de ma cessation d'activité ?
- Quels sont les dispositifs facilitant la transmission de mon exploitation ?
- Quels sont mes droits à la retraite ?
- Quels seront mes revenus ?